

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Résidences MAREVA
26 Rue Vincent Rouillé

56000 Vannes



MARCHES PUBLICS de FOURNITURES

**Marché passé en application des articles L.2123-1 du Code de la
Commande Publique**

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

Objet de la consultation :

Lot 1 : électricité pour les points de livraison dont la puissance est supérieure à 36 KVA

Lot 2 : Gaz naturel

Date limite de remise des offres : 07/03/2022 à 15h00

Transmission électronique obligatoire

1. Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Résidences MAREVA
26 Rue Vincent Rouillé
56000 Vannes

2. Objet du marché

Le présent marché public concerne la fourniture et l'acheminement d'électricité pour le(s) point(s) de livraison du pouvoir adjudicateur dont la puissance souscrite est supérieure à 36 KVA, et la fourniture et l'acheminement de gaz naturel

- 1) Objet du marché : **Fourniture d'énergie : lot 1 électricité lot 2 gaz naturel**
- 2) Type de marché de travaux : **Exécution**
- 3) Type de marché de fournitures : **Achat**
- 4) Type de marché de services : sans objet
- 5) Nomenclature Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :
lot 1 09310000-5 : « Electricité »
lot 2 09310000-7 : « gaz naturel »
- 6) Forme du marché :
 - S'agit-il d'un marché à bons de commande ? : **non**
 - S'agit-il d'un marché passé pour l'achat d'énergie ? : **oui**

Le maître d'ouvrage autorise les fournisseurs à accéder aux données techniques des consommations électriques auprès du gestionnaire du réseau de distribution.

3. Lieu d'exécution ou de livraison

- 1) Lieu d'exécution : Adresse du pouvoir adjudicateur
- 2) Lieu de livraison : Adresse du pouvoir adjudicateur

4. Caractéristiques principales

- 1) Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : **fournies en annexe**
- 2) Options : descriptions concernant les achats complémentaires : **aucun achat complémentaire**
- 3) Calendrier des marchés ultérieurs en cas de marchés reconductibles :
du 01 avril 2022 au 31 mars 2025
- 4) Variantes : **les variantes ne sont pas autorisées**
- 5) Durée du marché ou délai d'exécution : 1 an (reconductible deux fois) à compter de la date de commencement de livraison des fournitures

5. Division en lots

- 1) Prestations divisées en lots : **oui**

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

lot 1 09310000-5 : « Electricité »

lot 2 09310000-7 : « gaz naturel »

6. Conditions de participation

Renseignements concernant la situation propre de l'entrepreneur, du fournisseur ou du prestataire de services et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise en vue de la sélection des candidatures :

1) **imprimé DC 1** (lettre de candidature) dernière version du 26/10/2016 entièrement complété, disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

2) **imprimé DC 2** (déclaration du candidat) dernière version du 26/10/2016 complété comme suit, disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

En cas de groupement, chaque membre du groupement doit fournir un imprimé DC2 accompagné des annexes précitées.

3) **Capacité économique et financière** - références requises :

- Nombre de sites desservis en France,
- Chiffre d'affaires des 3 dernières années
- Nombre d'année de présence sur le territoire national

4) **Référence professionnelle et capacité technique** - références requises :

- Référence dans la gestion de la facturation,
- Capacité à traiter et transmettre des fichiers électroniques via un site internet **et** par courriel

5) Les candidats seront-ils tenus d'indiquer les noms et les qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de l'exécution du marché ? **oui**

6) Les candidats doivent-ils visiter l'établissement ? **non**

7. Critères d'attribution

Une offre inappropriée est une offre sans rapport avec le marché public parce qu'elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre au besoin et aux exigences formulées dans les documents de la consultation.

Une offre irrégulière est une offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation notamment parce qu'elle est incomplète, ou qui méconnaît la législation applicable notamment en matière sociale et environnementale.

LOT 1 ELECTRICITE Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction

1) des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

3	0
---	---

 % La valeur technique de l'offre sera appréciée au regard du questionnaire joint en annexe rempli par le candidat en tenant compte des éléments suivants :

- qualité des services,
- modalité de gestion de facturation,
- qualité de gestion du site internet (facilité d'usage, utilité des informations)
- part de l'ARENH dans l'achat de la fourniture d'électricité
- explication de la formule de calcul de coût du mécanisme de capacité.

7	0
---	---

 % Le prix : valeur annuelle hors toute taxe selon les **consommations et les prix horosaisonniers** de l'annexe BPU, intégrant les **coûts d'abonnement** éventuels et les coûts du **mécanisme de capacité** (formule 2022 du candidat)

LOT 2 GAZ NATUREL : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction

2) des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

3 | 0 % La valeur technique de l'offre sera appréciée au regard du mémoire fourni par le candidat en tenant compte des éléments suivants :
modalité de gestion de facturation,
mise à disposition ou envoi des factures par courriel
mise en place de contrat.

7 | 0 % Le prix

8. Conditions de délai

Date limite de réception des offres : **07/03/2022 à 15h00**

Délai minimum de validité des offres : **7 jours** ouvrés à compter de la date limite de réception des offres

9. Procédures

1) Type de procédure : **MAPA ouverte**

Marché inférieur à 207.000 euros HT pour les marchés de fournitures et de services des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, des établissements publics de santé.

Négociation : La négociation est possible et s'effectuera dans les 7 jours de la validité de l'offre. Cette négociation ne porte que sur les prix. Tout candidat sollicité pourra réaliser une offre plus favorable.

10. Autres renseignements

1) Contenu du **dossier de la consultation** :

- Acte d'engagement,
- Règlement de consultation, présent document
- Cahier des Clauses Particulières (CCP),
- ANNEXE BPU (consommation annuelle d'électricité et de gaz et proposition de prix des candidats)
- ANNEXE Questionnaire d'offre technique (rempli par le candidat)

2) **Modalités de remise des offres** selon la procédure adoptée.

La réponse du candidat contiendra les documents suivants :

1. Situation juridique : Lettre de candidature (imprimé DC1 ou équivalent)
2. Capacité économique et financière : Déclaration du candidat (imprimé DC2 ou équivalent)
3. Acte d'engagement, daté et signé
4. BPU remis sous 2 formats :
 1. Daté et signé sous format pdf ; les prix signés prévalent.
 2. Remis sous format Excel

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

5. Les conditions générales de fourniture et de facturation, les conditions particulières (CCP) du pouvoir adjudicateur prévalent sur les conditions du fournisseur
6. Présentation des moyens humains et structurels
7. Références du candidat dans le domaine considéré en précisant les EHPAD desservis
8. Les Annexes Questionnaire d'offre technique remplies
9. Un modèle de facture
10. Une présentation du site internet et si possible un accès à un site de démonstration
11. Attestation d'assurance

3) Examen des candidatures :

Avant de procéder à l'examen des candidatures, le pouvoir adjudicateur pourra décider de demander aux candidats dont les pièces sont incomplètes ou absentes, de compléter ou produire ces pièces. Des précisions pourront être demandées aux candidats soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée, soit lorsque l'offre paraît anormalement basse. Une phase de négociation sera organisée avec les fournisseurs présentant une offre technique suffisante.

11. Conditions d'envoi des candidatures

Les dossiers des soumissionnaires seront transmis de manière à parvenir avant la date et l'heure fixées par le présent document, par tout moyen permettant de déterminer de manière certaine la date et l'heure de leur réception et de garantir leur confidentialité. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ne seront pas retenus.

Les dossiers des soumissionnaires seront **obligatoirement** transmis sur la **plateforme d'achat**.